

Pistes d'action de la Santé environnementale

Pour la gestion des risques technologiques en Montérégie

Objectif de la démarche

- Augmenter la connaissance des aléas technologiques du territoire
- Intervenir efficacement pour prévenir les impacts sur la santé de la population
- Mobiliser les acteurs et intervenants concernés du milieu municipal et des CSSS
- Promouvoir la communication des risques auprès des citoyens
- Émettre des recommandations adéquates de santé publique selon l'ampleur et l'évolution d'un accident technologique

Contexte

- La Montérégie accueille 35 % des entreprises du Québec détenant des matières dangereuses à déclaration obligatoire
- Ces matières peuvent être entreposées sur des sites fixes et transiter par différents moyens de transport (routier, ferroviaire et maritime) partout sur le territoire
- L'étalement urbain contribue au rapprochement des zones résidentielles et industrielles, de sorte que la population pourrait être davantage exposée aux conséquences d'un accident impliquant des matières dangereuses.

Particularité du risque

- Toute la population peut être affectée; il n'y a pas de distinction d'âge, de condition sociale, etc.
- Le risque technologique ne se limite pas aux zones industrielles; on retrouve des matières dangereuses partout sur le territoire
- La zone d'impact varie selon la nature du produit impliqué (inflammable vs toxique)
- La gestion d'un accident technologique implique la concertation de nombreux partenaires gouvernementaux et municipaux

Impact sur la qualité de vie

- Cohabitation parfois problématique entre les zones industrielles et les zones résidentielles
- Perception du risque technologique par la population (démystifier le risque)

Municipalités

CSSS

Directions interpellées

Enjeux de gestion

Directions interpellées

Enjeux de gestion

- Maire (pouvoir décisionnel)
- Direction générale de la municipalité (gestion opérationnelle)
- Responsables de l'urbanisme (schéma d'aménagement)
- Responsables des communications (messages populationnels)
- Responsable des mesures d'urgence et de sécurité civile (gestion des urgences)
- Prévention et intervention - Service de sécurité incendie (schéma de sécurité incendie et visites industrielles)

- Adopter une approche préventive
- Mobiliser et responsabiliser tout détenteur de matières dangereuses (publics et privés) à participer à des démarches de gestion des risques
- Mobiliser et responsabiliser les partenaires pour une action rapide et efficace lorsque requise en situation d'urgence
- Informer la population sur les démarches de gestion des risques sur le territoire

- Responsable de sécurité civile (gestion opérationnelle)
- Responsable de la santé publique (responsable de faire le repérage des clientèles vulnérables)

- Établir des liens avec les municipalités
- Arrimer les interventions municipales avec le CSSS (responsables de sécurité civile/santé publique?)
- Évaluer la pertinence d'utiliser les signalements et plaintes reçus pour initier une démarche de gestion des risques
- Faire appel à l'ASSS pour un support régional (vision macroscopique des risques technologiques en Montérégie)
- Prévoir du support pour les clientèles plus vulnérables

Collaboration intersectorielle avec l'ASSS de la Montérégie

Offre de services de l'équipe de santé environnementale

- Informer et mobiliser des partenaires sur les aléas technologiques du territoire
- Prévoir un mécanisme de collaboration intersectorielle dans la gestion des risques technologiques

- Documentation, outil et contenu pour l'information à la population
- Support-conseil aux CSSS et aux municipalités

Développé par Christine Gagnon et Christine Blanchette, Équipe Santé environnementale, avril 2011